

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 MARS 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI CULLABURAZIONE TRÀ A  
CULLITTIVITÀ DI CORSICA, L'AGENZA DI U TURISMU DI  
CORSICA, L'ISTITUTU DI STUDI APPLICATI DI E  
CIVILISAZIONE È DI I SPAZII MEDITERRANII È  
L'UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI**

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE, L'AGENCE DU TOURISME DE  
LA CORSE, L'INSTITUT D'ETUDES APPLIQUÉES DES  
CIVILISATIONS ET DES ESPACES MÉDITERRANÉENS ET  
L'UNIVERSITÉ DE CORSE PASQUALE PAOLI**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à présenter le projet de convention quadripartite, joint en annexe, entre la Collectivité de Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Institut d'études appliquées des civilisations et des Espaces Méditerranéens et l'Université de Corse – Pasquale PAOLI.

Ce partenariat traduit une volonté commune de mener des travaux de valorisation ayant pour objectifs la diffusion des savoirs concernant la Corse et les Corses dans les dynamiques du monde étrusque et de l'espace tyrrhénien.

Les découvertes des dernières années sur les sites archéologiques d'Aleria (fouille de Lamaghjone, études de la nécropole de Casabianca et du rempart Sud de la cité d'Allalia) et l'étude des collections du musée d'Aleria permettent d'avoir une meilleure connaissance du monde étrusque sur la frange orientale de la Corse et d'ouvrir la réflexion de la mer des étrusques, la mer Tyrrhénienne.

L'ouverture en 2024 de l'exposition « Luce etrusca – Parures féminines étrusques » présente pour la première fois les collections d'orfèvrerie étrusque et donne une vision du quotidien des élites de cette antique société.

Ces réalisations soulignent la richesse de la période et l'intérêt du grand public pour ces sujets, il convient donc aujourd'hui de valoriser ces connaissances par une politique volontariste.

Aussi, par cette convention, l'objectif est d'engager des actions concrètes pour développer un parcours étrusque dit « Strada Corsica Etrusca », selon plusieurs axes :

- L'appropriation et la mise en œuvre de l'itinéraire culturel « Corsica Etrusca » à vocations économique, culturelle et éducative,
- L'accompagnement d'une stratégie territoriale élargie à la Méditerranée occidentale concernant la valorisation des travaux sur les populations indigènes durant l'Antiquité,
- La valorisation de sites archéologiques dédiés, existants, physiques ou numériques, d'événements pour le grand public,
- La création de contenus pédagogiques, didactiques et grand public.

La convention est conclue pour trois (3) années. Elle prendra effet dès sa signature et pourra faire l'objet d'avenants ultérieurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.